



SOLIDAIRES Douanes, dans son souci profond d'aider notre direction bien-aimée et de faire progresser l'administration, a l'insigne honneur de relayer le courrier ci-après. NDLR : Attention, la chose tient beaucoup du vrai-faux courrier ...



Témoignage Client de Klee : LA DOUANE

7 likes 1 comment 26 shares PARTAGER ENREGISTRER ...



Klee Group
Ajoutée le 24 janv. 2019

S'ABONNER 27

Note pour :
M^{me} la référente déontologie de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Chère Madame,

J'occupe un poste assez élevé (sous-directrice) dans l'administration des Douanes. Je suis en charge de la politique informatique.

Or, dans un élan (amical?), je me suis laissée aller à tourner un clip promotionnel pour une société informatique, qui est prestataire de services pour l'administration à laquelle j'appartiens.

La séquence (assez longue – 3 mn 30 secondes) est entrecoupée par des apparitions du logo de la DGDDI.

À le revoir, le témoignage client n'est pas très « vendeur ». Il est vrai que, vêtue de mon gilet un rien tristounet, j'y aligne un certain nombre de platitudes, visant à démontrer que l'intervention du prestataire a changé la vie du service. Je rajoute là-dessus quelques lieux communs de ce « nouveau monde » : « digitalisation », « best practices », « design thinking », « gamification », ...

Je me suis aussi laissée aller à dire que ce prestataire n'a rien moins que changé nos vies professionnelles (!)

Et je ponctue tout cela d'un final assez ridicule, où je dois essayer de faire un jeu de doigts (non, non, il s'agit pas d'un doigt d'honneur à quelques principes fondamentaux ...), pour reproduire l'initiale de la société concernée.

J'aimerais savoir si tout cela peut être admis ou si l'affaire est manifestement hors des clous.

Pour vous faire une idée plus précise, voici le lien vers ce moment d'anthologie.

https://www.youtube.com/watch?v=UWVS9bt_DJ8&authuser=0



En résumé...

L'affaire est rien moins qu'hallucinante. En effet, le logo d'une administration publique ne saurait être utilisé à tout et surtout n'importe quoi. Et un fonctionnaire n'a pas à servir la soupe à une société privée, avec laquelle l'État est en contrat.

On ne va pas se contenter de dire que c'est juste une erreur d'appréciation individuelle. Cette affaire a bien dû passer par quelques filtres et aucun d'entre eux n'a fonctionné.

Si une telle séquence ne heurte personne, c'est qu'il y a manifestement une perte de repères. Peu de temps après avoir fait placarder la charte des valeurs dans tous les services de France et de Navarre, l'administration a l'air maline ...

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt et de curiosité la réponse de la « haute » administration.

Paris, le mardi 5 février 2019